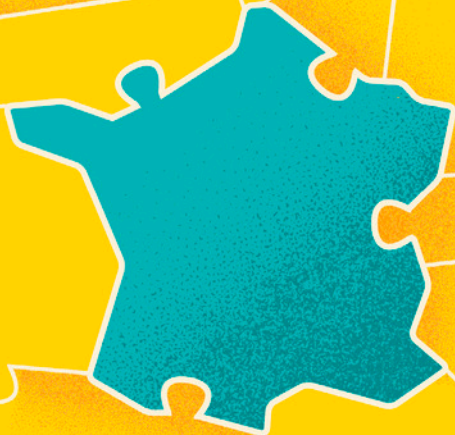


FRÉDÉRIC  
**BOZO**

La politique  
étrangère  
de la France  
depuis 1945

NOUVELLE ÉDITION



**Champs** histoire

**FRÉDÉRIC BOZO**

**La politique étrangère  
de la France depuis 1945**

*« C'est parce que nous ne sommes plus une grande puissance qu'il nous faut une grande politique, parce que, si nous n'avons pas une grande politique, comme nous ne sommes plus une grande puissance, nous ne serons plus rien. »*

Ce commentaire, recueilli auprès du général de Gaulle au soir de sa vie, résume la problématique de la politique étrangère française depuis plus d'un demi-siècle : accorder ses ambitions à la mesure réelle de ses possibilités. Car si elle est objectivement devenue une puissance moyenne, la France aspire toujours à un rôle international influent.

De l'après-guerre aux premières années du quinquennat d'Emmanuel Macron, ce livre montre les constantes de la diplomatie française : la quête de grandeur, mais aussi la construction européenne et la recherche d'un ordre mondial.

Mais les grands principes de cette politique et ses modes d'action sont-ils encore adaptés aux âpres réalités d'un monde multipolaire ? La France peut-elle enrayer le délitement du projet européen, qui représente pour elle un indispensable relai d'influence, et contribuer à préserver le système multilatéral issu de la table rase de 1945 ?

**Frédéric Bozo** est professeur d'histoire contemporaine à la Sorbonne Nouvelle (Institut d'études européennes). Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire et diplômé de l'IEP de Paris, il a également étudié à Harvard. Ses travaux portent sur la politique étrangère française, la construction européenne et les relations internationales depuis 1945.

**Édition revue et augmentée.**

En couverture : illustration  
de Flamidon © Flammarion.

**Flammarion**

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE  
DE LA FRANCE DEPUIS 1945

## DU MÊME AUTEUR

- French Foreign Policy since 1945 : An Introduction*, Oxford/New York, Berghahn Books, 2016.
- Histoire secrète de la crise irakienne. La France, les États-Unis et l'Irak, 1991-2003*, Paris, Perrin, 2013 (trad. anglaise Columbia University Press, 2016).
- Mitterrand, la fin de la guerre froide et l'unification allemande. De Yalta à Maastricht*, Paris, Odile Jacob, 2005 (trad. anglaise Berghahn Books, 2009).
- Deux stratégies pour l'Europe. De Gaulle, les États-Unis et l'Alliance atlantique, 1958-1969*, Paris, Plon/Institut Charles de Gaulle, 1996 (trad. anglaise Rowman & Littlefield, 2001).
- La France et l'OTAN. De la guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, Masson, 1991.

### En collaboration

- L'Amérique vraiment impériale ? Entretiens sur le vif avec Stanley Hoffmann*, Paris, Louis Audibert, 2004 (trad. anglaise Rowman & Littlefield, 2005).

### Direction d'ouvrages

- France and the German Question, 1945-1990* (dir. F. Bozo & Ch. Wenkel), Oxford/New York, Berghahn Books, 2019.
- German Reunification : A Multinational History* (dir. F. Bozo, A. Rödder & M. Sarotte), Abingdon/New York, Routledge, 2016.
- The Euromissile Crisis and the End of the Cold War* (dir. L. Nuti, F. Bozo, M.-P. Rey & Bernd Rother), Stanford/Washington, Stanford University Press, 2015.
- Visions of the End of the Cold War, 1945-1990* (dir. F. Bozo, M.-P. Rey, N. P. Ludlow & B. Rother), Oxford/New York, Berghahn Books, 2012.
- Europe and the End of the Cold War : A Reappraisal* (dir. F. Bozo, M.-P. Rey, N. P. Ludlow & L. Nuti), Abingdon/New York, Routledge, 2008.
- Les Relations internationales de la guerre froide à la guerre contre le terrorisme* (dir. F. Bozo), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- États-Unis-Europe : réinventer l'Alliance* (dir. J. Beltran & F. Bozo), Paris, Ifri, 2001.
- La France et l'OTAN, 1949-1996* (dir. M. Vaïsse, P. Melandri & F. Bozo), Bruxelles, Complexe, 1996.

Frédéric Bozo

LA POLITIQUE  
ÉTRANGÈRE  
DE LA FRANCE  
DEPUIS 1945

*Édition revue et augmentée  
(2019)*

**Champs** histoire



## INTRODUCTION

« Et c'est un vieux pays, la France, un vieux continent comme le mien, l'Europe, qui vous le dit aujourd'hui [...]. Il croit en notre capacité à construire ensemble un monde meilleur. » Beaucoup de Français gardent en mémoire la conclusion – lyrique pour les uns, exaltée pour les autres – du discours prononcé le 14 février 2003 devant le Conseil de sécurité des Nations unies par le ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, à l'approche de l'intervention militaire que les États-Unis et leurs alliés s'apprêtent à déclencher contre l'Irak de Saddam Hussein. Un discours qui, fait exceptionnel dans cette enceinte solennelle, déclenche les applaudissements de l'assistance.

Difficile, pour les commentateurs, de ne pas déceler dans ces propos un écho – certes assourdi – de la geste gaullienne : avait-on vu la France s'opposer ainsi frontalement à la toute-puissante Amérique depuis le discours prononcé par Charles de Gaulle à Phnom Penh en septembre 1966, dans lequel le Général dénonçait le fourvoiement des États-Unis dans leur guerre au Vietnam ? Cet épisode récent entre ainsi en résonance avec l'histoire longue de la politique étrangère française, dont il signale du même coup l'un des fils rouges : l'ambition – certains diront la prétention – de notre pays, pourtant depuis longtemps déchu de son ancien statut de grande puissance, à continuer de tenir un « rang » mondial.

Cette ambition ou cette prétention, l'homme du 18 Juin les aura incarnées mieux que tout autre, mais aussi théorisées : « C'est parce que nous ne sommes plus une grande puissance qu'il nous faut une grande politique, parce que, si nous n'avons pas une grande politique, comme nous ne sommes plus une grande puissance, nous ne serons plus rien <sup>1</sup>. » Ce commentaire lucide, recueilli auprès du général de Gaulle au soir de sa vie, résume la problématique de la politique étrangère française depuis plus d'un demi-siècle : réconcilier l'aspiration à un grand rôle international avec la mesure réelle des moyens.

Cette réalité et cette ambition ne sont pas fatalement contradictoires : la politique étrangère, tout à la fois discours et conduite des affaires internationales, n'a-t-elle pas précisément pour objectif de les réconcilier ? Ce petit livre, qui ne se veut qu'une introduction à l'histoire de la politique étrangère française, n'a d'autre objectif que d'en cerner les grands traits, d'en repérer les principes et d'en mettre en évidence la logique propre.

Il vise également à en montrer les constantes : la quête du « rang », certes, mais aussi, et de manière indissociable, la poursuite de la construction européenne et la recherche d'un ordre mondial, qui en sont les deux autres fils rouges : la première parce que seul le levier européen peut permettre à la France d'espérer encore peser sur les affaires du monde ; et la seconde parce que seul un système international stable et équilibré peut garantir les intérêts de la France et de l'Europe. Mais ce livre souligne, du même coup, les dilemmes ou contradictions jamais résolues de la politique étrangère française, tiraillée entre projet national, ambition européenne, appartenance occidentale et idéaux universalistes.

---

1. Philippe de Saint-Robert, *Le Secret des jours. Une chronique sous la V<sup>e</sup> République*, Lattès, 1995, p. 131.



L'historien ne saurait cependant figer la réalité dans l'intemporel. Ce qui suit est donc avant tout un récit : celui d'une dialectique tantôt favorable, tantôt défavorable entre l'ambition de la France et la réalité de ses moyens. Si de Gaulle, parti de rien le 18 juin 1940, parvient presque miraculeusement à imposer son pays parmi les vainqueurs de 1945 et à refaire de lui une « puissance », il ne rétablit en réalité qu'un statut formel. Un statut dont la IV<sup>e</sup> République s'est crue assurée et au nom duquel, prisonnière de ses contradictions, la France aura retardé jusqu'à l'impuissance finale une redéfinition de son rôle international pourtant rendue inévitable, entre autres choses, par la décolonisation. Cette redéfinition, de Gaulle la mènera à bien et pourra construire, avec la V<sup>e</sup> République, ce qui fut non seulement une politique de « grandeur », mais une grande politique dont l'ambition était rien de moins que la remise en question de l'ordre des blocs et le dépassement du système de « Yalta ».

Dans un contexte international longtemps marqué par la persistance du *statu quo* Est-Ouest, les successeurs de De Gaulle – de Georges Pompidou à François Mitterrand – devaient s'attacher avant tout à gérer au mieux son héritage. Pouvaient-ils faire davantage que défendre la pertinence d'une vision à long terme que les réalités du moment paraissaient contredire, mais qui permettait à la France de conserver une politique face à la permanence de l'ordre établi ? Reste que la politique étrangère française se sera progressivement accoutumée à celui-ci, après avoir fait, pendant plus de deux décennies, de la disparition de l'ordre des blocs son objectif déclaré. La France et ses responsables ont-ils, pour cette raison, manqué leur « sortie » de la guerre froide, marquée par les révolutions de 1989, l'unification allemande et la fin de l'Union soviétique ? Beaucoup moins, nous le verrons, qu'on ne l'a dit.

En tout état de cause, la fin de « Yalta » a rebattu les cartes : à l'ère des blocs a succédé une mondialisation à l'origine porteuse de promesses mais désormais ressentie comme un facteur de déstructuration des sociétés, surtout occidentales. La France, qui avait su se trouver un rôle dans la première, s'en cherche encore un dans la seconde. La continuité avec la grande politique héritée du fondateur de la V<sup>e</sup> République a longtemps fait figure de recours face aux incertitudes d'un système international devenu de plus en plus imprévisible, si ce n'est illisible. Mais il est légitime de se demander si les grands principes de la politique gaullienne et ses modes d'action sont encore adaptés au nouveau monde et aux réalités contemporaines de la puissance. Le pays, dans un système multipolaire dans lequel la France et l'Europe pèsent de moins en moins, peut-il encore déployer une politique étrangère qui lui soit propre ? Peut-il enrayer le processus de délitement dans lequel le projet européen, qui aura si longtemps représenté pour lui un relais de puissance et un levier d'influence, paraît aujourd'hui engagé ? Peut-il contribuer à préserver l'ordre libéral international issu de la table rase de 1945 et, avec lui, le système multilatéral auquel la France et l'Europe ont plus que jamais intérêt ?

Mars 2019.

I

LE TEMPS DES FRUSTRATIONS

(1945-1958)



## LA DIFFICILE ENTRÉE EN GUERRE FROIDE (1945-1950)

Selon les critères classiques de la puissance, la France, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, n'en est plus vraiment une. Son économie s'est réduite de moitié par rapport à l'avant-guerre ; ses infrastructures sont dévastées ; sa démographie est obérée par le coût humain du conflit ; la métropole est coupée de ses ressources coloniales ; ses forces armées renaissent à peine. Que pèse la France face à la formidable puissance économique et militaire des États-Unis, à la masse démographique et à la machine de guerre de l'Union soviétique, à la grandeur, fût-elle déclinante, de l'Empire britannique ?

Surtout, la puissance française, en 1944-1945, est hypothéquée par le drame de la défaite de mai-juin 1940. L'effondrement du pays au début du conflit mondial reste, au sortir de la guerre, la principale donnée qui détermine le rôle de la France dans le monde, du moins du point de vue des Trois Grands, guère enclins à lui reconnaître la place à laquelle elle prétend. Inverser cette donnée, ranger la France dans le camp des vainqueurs, lui redonner titre à figurer parmi les grandes puissances : tel était précisément, dès le 18 juin 1940, l'objectif de Charles de Gaulle, pour qui, pendant quatre ans, la politique aura été la participation à la guerre par d'autres moyens.

Vaine prétention ou ambition nécessaire à la France et au monde ? Vaste débat historique et politique. Quoi qu'il en soit, la tâche que le général de Gaulle s'était fixée quatre ans plus tôt ne s'achève ni avec la libération du territoire national à partir du printemps et de l'été 1944 (débarquement allié en Normandie en juin puis en Provence en août) ni avec la capitulation allemande au mois de mai 1945. De toute évidence, la restauration du « rang » de la France promet d'être une entreprise de longue haleine. Aussi la politique étrangère d'après-guerre s'inscrit-elle, logiquement, dans la continuité de sa diplomatie du temps de guerre.

## La politique gaullienne

Pour redevenir une puissance, la France doit mener une politique de puissance : telle est la ligne de De Gaulle lorsqu'il s'installe à Paris fin août 1944, au lendemain de la libération de la capitale. Chef du gouvernement provisoire de la République française<sup>1</sup> (GPRF), il dispose des principaux leviers de l'action extérieure : la diplomatie, dont l'outil a été progressivement rétabli depuis Londres puis Alger et dont le démocrate-chrétien Georges Bidault (nommé ministre des Affaires étrangères par de Gaulle parce qu'il représente, aux yeux des Alliés, la résistance intérieure) est l'exécutant ; les armées, renaissantes, qui doivent contribuer à assurer le statut de la France comme puissance victorieuse aux côtés des Trois Grands.

De fait, la première grande bataille du gouvernement provisoire est diplomatique : il s'agit, pour le GPRF,

---

1. On trouvera en annexe (p. 345) un tableau des responsables de la politique étrangère sous le GPRF et la IV<sup>e</sup> République (1944-1959).

d'obtenir sa reconnaissance internationale auprès des Alliés. C'est chose faite le 23 octobre 1944, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS ayant finalement surmonté leurs réticences à l'égard d'un pouvoir dont ils acceptent de mauvais gré la légitimité, comme en témoignent les difficiles relations de De Gaulle avec Franklin D. Roosevelt et Winston Churchill pendant les années précédentes : « Le gouvernement, ironise le Général, est satisfait qu'on veuille bien l'appeler par son nom. » Mais le combat pour le « rang » ne s'arrête pas là : enfin reconnue en tant qu'acteur international par les Trois Grands, la France de De Gaulle veut surtout être considérée comme le quatrième d'entre eux. Tel est pour elle l'enjeu des grandes conférences qui, pendant l'année 1945, les verront lui reconnaître ce statut tout en la tenant paradoxalement à l'écart de ces mêmes rencontres : à Yalta (4-11 février 1945), où, grâce à un Churchill soucieux de voir la France maintenir, aux côtés de la Grande-Bretagne, l'équilibre face à l'URSS, les Trois Grands lui attribuent une zone d'occupation (ZO) en Allemagne et un siège de membre permanent au Conseil de sécurité de la future organisation des Nations unies ; et à Potsdam (17 juillet-1<sup>er</sup> août 1945), où elle obtient de siéger au Conseil de contrôle interallié, chargé de gérer les affaires de l'Allemagne (CCI), et au Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE), chargé de l'élaboration des traités de paix avec l'ancien Reich et ses ex-alliés.

De fait, l'Allemagne est, en 1945, la préoccupation prioritaire de la politique française, le « problème central de l'univers », dit de Gaulle. L'objectif affiché est clair : elle doit être mise hors d'état de provoquer une nouvelle agression et ses ressources doivent contribuer au relèvement des victimes du Reich, à commencer par la France. Au-delà de sa démilitarisation, celle-ci réclame donc une forme de démembrement économique et de morcellement

politique de l'Allemagne. Pas question, à tout le moins, d'accepter le retour à une quelconque forme de Reich centralisé : l'Allemagne ne pourra renaître que dans une fédération très décentralisée de ses anciens États, dont seraient détachées la Sarre, rattachée, au moins économiquement, à la France, la Ruhr, internationalisée, et la Rhénanie, durablement occupée. La France de De Gaulle prétend donc mener à l'égard de l'Allemagne une politique classique de coercition ou du moins de réassurance qui n'est pas sans rappeler les lendemains de la Première Guerre mondiale. Et ce même si, dès 1945, les dirigeants français, sous couvert d'une politique d'intransigeance, sont conscients des limites de l'approche maximaliste qu'ils affichent au sujet de la question allemande, sur laquelle ils se montreront, dans les mois et les années à venir, capables de procéder aux adaptations nécessaires<sup>1</sup>.

Car la France seule, en toute vraisemblance, ne peut imposer ses vues quant au sort de l'ancien Reich. Face à l'incertitude qui prévaut à cet égard, la possibilité d'une résurgence – tout au moins dans le long terme – du danger allemand demeure donc, au sortir de la guerre, une donnée centrale de la politique étrangère et de sécurité française. Sceptique face à la perspective d'un engagement durable des États-Unis sur le Vieux Continent après les hostilités, excluant une entente en bonne et due forme avec la Grande-Bretagne du fait des sérieux désaccords franco-britanniques qui persistent au Levant (en particulier à propos de la Syrie et du Liban), de Gaulle privilégie une classique alliance de revers avec

---

1. Sur cette question, voir Geneviève Maelstaf, *Que faire de l'Allemagne ? Les responsables français, le statut international de l'Allemagne et le problème de l'unité allemande (1945-1955)*, ministère des Affaires étrangères, Direction des archives, « Diplomatie et histoire », 1999 ; et Rainer Hudemann, « France and the German Question (1945-1949) », in Frédéric Bozo & Christian Wenkel, *France and the German Question (1945-1990)*, Oxford/New York, Berghahn Books, 2019, p. 17-34.



Moscou, conclue le 10 décembre 1944 lors de son voyage en URSS. Parallèlement, il envisage que la France, en prenant la tête d'une forme de « groupement » de l'Europe occidentale (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, territoires allemands situés à l'ouest du Rhin), puisse, de concert avec l'URSS, contrôler l'Allemagne vaincue. Un ensemble ouest-européen qui permettrait également à la France d'équilibrer la présence soviétique à l'est du continent tout en maintenant la balance entre l'URSS et les « Anglo-Saxons ». Telle est, à grands traits, la vision géopolitique qui inspire la diplomatie française en 1944-1945.

Lorsque de Gaulle quitte le pouvoir, en janvier 1946, le bilan de sa politique étrangère est contrasté. Puissance tutélaire de l'Allemagne vaincue aux côtés des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'URSS, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, la France, certes, s'est assurée un statut de quatrième Grand, un résultat inespéré au regard de la situation réelle du pays au sortir du conflit. Mais ce statut est pour l'heure surtout formel, comme l'ont montré tout au long de l'année 1945, de Yalta à Potsdam, les importantes conférences diplomatiques dont elle a été exclue. Surtout, si de Gaulle a su défendre le « rang » et affirmer l'indépendance du pays, il n'est guère parvenu à imposer ses conceptions, en particulier sur la question allemande, à propos de laquelle la France se trouve isolée dans ses revendications. Or, sur fond de guerre froide naissante, le jeu international est désormais de plus en plus déterminé par le face-à-face soviéto-américain, dans lequel même la Grande-Bretagne, malgré son incontestable statut de vainqueur, se trouve désormais de plus en plus marginalisée. Dès lors, l'intransigeance gaullienne, ramenée à la réalité de la puissance française, ne peut qu'accentuer l'isolement de la France sur fond de désagrégation de la « grande alliance » entre Occidentaux

et Soviétiques, dont le maintien était naturellement dans son intérêt. Un constat qui n'est pas étranger au retrait du Général : au-delà du retour du « système » des partis qu'il dénonce dans le jeu politique intérieur, de Gaulle ressent les limites de sa marge de manœuvre internationale alors que le pays, après les épreuves qu'il vient de traverser, souhaite d'abord se consacrer à sa propre reconstruction.

### *Après de Gaulle*

De Gaulle parti, Bidault obtient la haute main sur la politique étrangère, dont il gardera la responsabilité presque sans interruption pendant deux ans et demi. Personnage complexe, toujours fasciné, parfois humilié par le Général, défenseur exalté de l'indépendance nationale, il entend avant tout continuer sa politique d'équilibre entre l'Est et l'Ouest et poursuivre les mêmes objectifs affichés concernant le sort de l'Allemagne. Mais le contexte intérieur et extérieur s'y prête de moins en moins. Si les gouvernements « tripartites » qui se succèdent après le départ de De Gaulle (MRP, SFIO, parti communiste) affirment vouloir privilégier la continuité de la politique étrangère française, en réalité les différents partis de la coalition divergent de plus en plus sur ses principaux aspects : question allemande, relations avec l'URSS, rapports avec les « Anglo-Saxons ». Surtout, si la montée de l'opposition soviéto-américaine confirme le souhait des Français de maintenir une position d'équidistance avec les deux superpuissances, elle rend cet objectif de plus en plus difficile à atteindre. Aussi la politique étrangère française, derrière la continuité proclamée, est-elle vouée à évoluer après le départ de De Gaulle. Si les grandes remises en question ne viennent pas dans l'immédiat, les dirigeants français, dès 1946, les savent inévitables à terme.

C'est vrai au premier chef de la politique allemande. Face à la rivalité qui oppose Occidentaux et Soviétiques à propos de l'Allemagne et qui s'accroît à partir de l'été 1946, la politique de la France paraît de moins en moins crédible. C'est que les Américains et, derrière eux, les Britanniques s'engagent alors dans une politique de relèvement rapide de la partie occidentale de l'Allemagne, que confirment le discours du secrétaire d'État américain James Byrnes à Stuttgart (6 septembre 1946) et la création d'une « bizone » économique anglo-américaine (2 décembre 1946). Les Français, tout en maintenant formellement une approche maximaliste, sont désormais conscients du caractère illusoire d'un démembrement de l'Allemagne tel qu'ils le réclament depuis la fin de la guerre : une forme de partition du pays entre l'est et l'ouest semble, dans le climat de guerre froide qui s'installe, un aboutissement beaucoup plus probable. De fait, parmi les revendications françaises, seul le rattachement économique de la Sarre à la France semble acceptable par Washington et Londres à la fin de 1946, pour peu que Paris abandonne ses projets concernant la Rhénanie et surtout la Ruhr, dont l'internationalisation conduirait à accorder à l'URSS un droit de regard sur le cœur industriel de l'Allemagne. Dès lors, si les données politiques intérieures et le rôle du parti communiste, favorable au maintien à tout prix de l'entente avec Moscou, interdisent encore à Bidault de s'écarter franchement de la politique allemande passée, un mouvement en direction des positions américano-britanniques, de plus en plus ouvertement souhaité par de nombreux responsables français, est désormais prévisible.

Un tel mouvement paraît d'ailleurs inévitable du point de vue économique, tant le pays, à bout de souffle, est dépendant d'une aide américaine qui demeure incertaine. Certes, les accords Blum-Byrnes, signés le 28 mai 1946 à Washington par l'ancien président du Conseil français et

le secrétaire d'État américain, qui accordent à la France de nouveaux crédits et effacent une partie de sa dette, laissent espérer un répit. Mais le résultat de cette longue et difficile négociation, menée à Washington par le vieux leader socialiste et par Jean Monnet, est bien insuffisant. Au reste, malgré la polémique alimentée par leur volet cinématographique, qui met fin aux quotas sur les films américains projetés en France, dénoncé par les communistes comme une capitulation face à l'impérialisme américain, les accords Blum-Byrnes ne se traduisent pas – ou pas encore – par un alignement sur la politique américaine, auquel Bidault continue de s'opposer.

C'est donc plutôt avec la Grande-Bretagne travailliste que s'esquisse, en 1946, un rapprochement souhaité par les socialistes français, qui se montrent à la fois soucieux d'équilibrer la puissance de l'URSS par un contrepoids franco-britannique et plus accommodants sur la question allemande. Un rapprochement confirmé par Léon Blum pendant son bref gouvernement (décembre 1946-janvier 1947) et qui aurait pu conduire par la suite à la construction d'une Europe franco-britannique que beaucoup souhaitent, mais à l'encontre de laquelle vont les choix divergents des deux pays. Pour l'heure, le rapprochement entre Londres et Paris débouche le 4 mars 1947 sur la signature du traité franco-britannique de Dunkerque, dont l'objectif déclaré est de prévenir tout renouveau du danger allemand. L'alliance bilatérale ainsi conclue parachève un triangle diplomatique Paris-Londres-Moscou qui paraît consacrer la politique gaullienne de réassurance à l'égard de l'Allemagne et d'équidistance entre « Anglo-Saxons » et Soviétiques. Pourtant, l'heure n'est plus à de telles constructions, fondées sur l'hypothèse du maintien de la « grande alliance » et de l'entente entre les vainqueurs du Reich. L'année 1946 a vu progressivement se mettre en place une logique de confrontation

entre l'Est et l'Ouest face à laquelle la politique française d'indépendance à l'égard des deux camps apparaît dès le début de 1947 comme une impasse.

## La France passe à l'Ouest

Il serait caricatural de faire du printemps 1947 le moment où la France « choisit » son camp dans le conflit Est-Ouest. Elle est en effet, par essence, une puissance occidentale : il n'y a pas, en ce sens, de « choix » français en faveur de l'Occident. Surtout, l'entrée de la France dans la guerre froide ne procède pas d'une décision soudaine. Dès 1945-1946, la perception d'une menace soviétique plus urgente qu'une hypothétique résurgence du danger allemand est présente, y compris dans l'entourage de De Gaulle ou chez des militaires comme le général Billotte. Mais ce n'est qu'à partir du printemps 1947 que la politique étrangère française commence à intégrer véritablement cette donnée, selon un cheminement complexe et qui n'a rien d'univoque. D'autant que le système institutionnel de la IV<sup>e</sup> République (dont la Constitution a été approuvée par référendum en octobre 1946) établit un processus de décision diffus : les principales responsabilités en politique étrangère incombent au responsable du Quai d'Orsay et au président du Conseil, tandis que le président de la République peut exercer sur elle une certaine influence et que le jeu parlementaire en définit les grandes orientations. Un système qui laisse par nature peu de place aux réorientations brutales<sup>1</sup>.

Reste que les événements du printemps 1947 vont précipiter des tendances déjà à l'œuvre depuis des mois,

---

1. Voir Georges-Henri Soutou, « Les dirigeants français et l'entrée en guerre froide : un processus de décision hésitant », *Le Trimestre du monde*, 3/1993, p. 135-149.

conduisant au bout du compte à une évolution décisive de la posture française dans le jeu Est-Ouest. L'annonce par le président américain Harry Truman, le 12 mars, de la doctrine d'aide aux pays menacés par le communisme (doctrine à laquelle son nom restera attaché) confirme l'installation de la logique de guerre froide. Dans ce contexte, lors de la conférence des ministres des Affaires étrangères de Moscou (10 mars-24 avril 1947), les Français prennent clairement la mesure de la détérioration des relations Est-Ouest et de ses conséquences pour la France. Bidault est particulièrement marqué par l'échec de la conférence, où il a pu constater l'impossibilité d'un accord avec l'URSS sur la question allemande et, en particulier, l'absence de soutien soviétique aux revendications françaises, notamment en ce qui concerne la Sarre. Désormais, c'est avec les Anglo-Américains qu'il faudra s'entendre, au prix, évidemment, de concessions françaises. Dès lors, la question allemande, plus que jamais centrale pour les évolutions européennes, devient tout à la fois le révélateur et le catalyseur de l'inévitable glissement de la politique française en direction des positions américaines et britanniques.

Mais cette évolution ne peut du même coup qu'aviver les contradictions et les tensions internes de la politique française. Ainsi, le renvoi des ministres communistes du gouvernement par le président du Conseil socialiste Paul Ramadier, le 4 mai 1947 – outre les divergences croissantes sur les questions économiques et sociales, qui sont alors au premier plan –, traduit des désaccords désormais insurmontables sur la politique allemande, les rapports Est-Ouest et l'Indochine. Cette décision n'est certes pas prise sous la pression directe des États-Unis – où elle était pourtant anticipée –, mais elle est évidemment bien accueillie à Washington ; elle ne peut en effet que confirmer l'évolution de la politique étrangère française

en direction des positions américaines<sup>1</sup>. On le voit : la politique étrangère se trouve plus que jamais conditionnée par la politique intérieure et, en retour, celle-ci est elle-même largement déterminée par le contexte international. Une fois tournée la page du tripartisme, les gouvernements de « troisième force » (SFIO, MRP, UDSR, radicaux, modérés) affrontent ainsi à la fois la dissidence communiste, qui, pendant les grèves violentes de 1947 et 1948, fait désormais figure de véritable menace intérieure, et l'offensive gaulliste, qui, après la création du Rassemblement du peuple français (RPF) par le général de Gaulle au printemps 1947, allie la surenchère anti-communiste et antisoviétique à la mise en cause du régime, dont le Général fustige les institutions et le système des partis. La France s'installe dans la guerre froide et la guerre froide s'installe en France.

### *Les répercussions du plan Marshall*

Mais c'est surtout le plan américain d'aide économique à l'Europe, annoncé par le secrétaire d'État George Marshall, le 5 juin 1947, à l'université Harvard, qui va modifier en profondeur la donne de la politique française. Dans l'incertitude à propos de la possibilité d'un engagement durable des États-Unis en Europe, l'adoption par Washington d'une réponse plus musclée aux menées de Staline – qui ne pouvait que conduire, en retour, à un durcissement soviétique – était jusqu'alors perçue, du point de vue français, comme une perspective dangereuse : l'Europe occidentale risquait de se trouver exposée à un danger soviétique accru sans pour autant bénéficier de la protection américaine. Or, dans la foulée de l'annonce de la doctrine Truman quelques

---

1. Voir Irwin Wall, *L'Influence américaine sur la politique française (1945-1954)*, Balland, 1989, p. 94 sq.

semaines auparavant, le plan Marshall – qui s’inscrit dans la nouvelle stratégie américaine d’« endiguement » de l’URSS – confirme que les États-Unis sont désormais prêts à un engagement à long terme en faveur de l’Europe, tout au moins, dans un premier temps, du point de vue économique et politique. D’où l’accueil enthousiaste du gouvernement français, qui, au lendemain de l’annonce du plan Marshall, va prendre les devants pour préparer la réponse européenne à l’offre américaine (conférence de Paris des 12-16 juillet 1947).

Soucieux néanmoins d’éviter que le plan Marshall ne se traduise par une coupure Est-Ouest trop brutale, les dirigeants français, en ce début d’été 1947, sont consternés par le refus que les Soviétiques opposent à l’aide américaine – un refus pourtant prévisible – et, surtout, par l’interdiction faite en juillet par l’URSS aux pays d’Europe de l’Est d’en bénéficier. Dès lors, c’est impuissants qu’ils assistent au contrecoup du plan Marshall : la marche forcée de l’URSS vers la constitution d’un bloc communiste en Europe de l’Est (conférence de Szklar-ska-Poreba et création du Kominform, septembre 1947). Alors que la coupure de l’Europe apparaît désormais inévitable, la France ne peut plus prétendre servir de pont entre l’Est et l’Ouest. Plus qu’un « choix » occidental, l’évolution de la politique – intérieure et étrangère – française tout au long de l’année 1947 reflète la prise de conscience du caractère désormais inéluctable de l’affrontement entre les blocs et de l’impossibilité pour le pays de se soustraire à cette réalité géopolitique nouvelle<sup>1</sup>.

Au lendemain d’une nouvelle conférence des quatre ministres des Affaires étrangères à Londres, qui confirme la rupture avec les Soviétiques (25 novembre-15 décembre 1947), c’est donc dans le cadre occidental

---

1. Voir Serge Berstein et Pierre Milza (dir.), *L’Année 1947*, Presses de Sciences-po, 2000.



que la France doit chercher la solution à ses problèmes. Ce constat, à partir de 1948, va conduire la politique française à des révisions déchirantes : l'acceptation du plan Marshall traduit en effet l'irréfutable dépendance économique et donc politique de la France, dont le relèvement – quoique orienté par les choix élaborés dans le cadre du Plan national sous l'impulsion de Monnet – est d'abord tributaire de l'aide américaine. Cette dépendance, certes consentie et négociée, conduit à une inévitable emprise américaine sur les décisions nationales et conditionne la formidable transformation de l'économie, mais aussi de la société et, dans une certaine mesure, de la culture françaises. Américanisation ou simplement modernisation ? Au-delà des polémiques politiques et des débats historiques, l'influence américaine sur la politique française, même si elle n'est pas, loin de là, sans limites, constitue, à partir de 1947, une donnée nouvelle et fondamentale. La plupart des choix et des orientations, mais aussi des contradictions et des frustrations de la politique étrangère de la IV<sup>e</sup> République en dériveront <sup>1</sup>.

**Tableau** : aides américaines à la France 1945-juin 1951  
(millions de dollars)

1945- 1947	janvier 1948-juin 1948	juillet 1948-juin 1949	juillet 1949-juin 1950	juillet 1950-juin 1951	Total
1947,3	646,4	978,4	687,9	443,6	4703,6

(Source : Gérard Bossuat, *La France, l'aide américaine et la construction européenne [1944-1954]*, op. cit., p. 860.)

1. Sur tout cela, voir Gérard Bossuat, *La France, l'aide américaine et la construction européenne (1944-1954)*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1992, 2 vol. ; Richard Kuisel, *Le Miroir américain. Cinquante ans de regard français sur l'Amérique*, Lattès, 1996 ; et Irwin Wall, *L'Influence américaine sur la politique française (1945-1954)*, op. cit.

C'est d'abord sur la question allemande que porte l'évolution de la politique française. Avec le plan Marshall, le relèvement de la partie occidentale de l'Allemagne (correspondant aux zones d'occupation américaine, britannique et française) est désormais un fait acquis. La France doit définitivement renoncer à la vision d'un ex-Reich durablement abaissé et morcelé : mieux vaut désormais qu'elle tente d'influencer selon ses vues la création d'une entité économique et politique, voire d'un État ouest-allemand, qui serait, à terme, l'aboutissement logique de ce processus. De fait, les conversations franco-anglo-américaines de Londres (février-mars et avril-juin 1948) abordent entre Occidentaux la question du sort de l'Allemagne de l'Ouest : une assemblée constituante sera réunie ; les trois zones occidentales seront fusionnées ; la Ruhr ne sera pas détachée, mais sa production de charbon et d'acier contrôlée dans un cadre occidental par le biais d'une Autorité internationale de la Ruhr (AIR). Il ne reste plus grand-chose des revendications françaises initiales, à l'exception de la question sarroise, réglée entre Occidentaux.

Quoique désormais inévitable, la perspective d'un futur État ouest-allemand est pourtant, dans un premier temps du moins, difficile à accepter pour la classe politique française. Lors du débat à l'Assemblée (11-17 juin 1948), les décisions de Londres sont approuvées de justesse : le parti communiste, d'une part, la droite traditionnelle et les gaullistes, d'autre part, se montrent farouchement opposés à l'abandon de la politique allemande des années 1944-1947. Certains hauts responsables du Quai d'Orsay, comme le directeur des affaires politiques, le gaulliste Maurice Couve de Murville, s'opposent à leur ministre Georges Bidault. Ce dernier, qui assume l'échec de la politique antérieure et défend

désormais sans ambages la nouvelle approche, en paie le prix fort : le cabinet Schuman tombe le 19 juillet ; Bidault doit abandonner le Quai d'Orsay.

### *Une nouvelle géopolitique européenne*

À partir de 1948, la France doit prendre place dans une nouvelle géopolitique européenne, façonnée par les États-Unis et caractérisée par le fait majeur que constitue l'inclusion dans l'ensemble économique et politique occidental d'une Allemagne de l'Ouest en voie de création. Un ensemble dans lequel, toujours sous l'impulsion américaine, s'esquisse déjà ce qui devient alors une donnée fondamentale de la politique française : le choix de l'unification européenne. Celle-ci est en effet la condition que les États-Unis posent à leur engagement dans le relèvement de l'Europe occidentale : d'où la création, en avril 1948 à Paris, de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), chargée de répartir l'aide Marshall (elle deviendra l'OCDE en 1961). La France joue un rôle important dans cette phase initiale de la construction européenne, comme en témoignent la forte présence de ses représentants au Congrès de La Haye (7-10 mai 1948) et l'intérêt que cette perspective suscite dans de larges secteurs de la classe politique et de l'opinion françaises. D'où, à l'été 1948, l'initiative prise par Paris de proposer la création d'une Assemblée européenne, qui débouchera le 5 mai 1949 sur la création du Conseil de l'Europe, première organisation politique du Vieux Continent. Résultat certes modeste, dans la mesure où les compétences de cette institution resteront circonscrites (la défense des droits de l'homme y occupant très vite une place centrale) et son fonctionnement strictement intergouvernemental, mais qui reflète la prise de conscience de la nécessité de la construction euro-

péenne, moyen tout à la fois d'affirmation de la politique française et d'encadrement de l'Allemagne renaissante.

**Tableau** : Répartition de l'aide américaine à l'Europe occidentale 1945-1953 (en %)

Grande-Bretagne	32,9
France	21
Allemagne occidentale	11,7
Italie	10,5
Benelux	8

(Source : Robert Frank, René Girault et Jacques Thobie, *La Loi des géants [1941-1964]*, Masson, 1993, p. 177.)

Reste qu'en 1948-1949 la principale priorité française, sur fond d'aggravation des tensions Est-Ouest, consiste à obtenir la confirmation de l'engagement des États-Unis dans la sécurité de l'Europe occidentale, conséquence logique des décisions américaines du printemps 1947. Si certains responsables souhaitaient obtenir un tel engagement dès 1945, ce n'est qu'à la fin de 1947 que Britanniques et Français prennent officiellement l'initiative. Conformément aux conseils de Marshall, la première étape consiste à mettre sur pied, entre Européens, une alliance militaire qui témoigne de leur volonté d'organiser par eux-mêmes, du moins dans un premier temps, leur propre défense : telle est la condition posée par les États-Unis à leur soutien dans ce domaine. Ce sera le traité de Bruxelles, conclu le 17 mars 1948 entre la France, la Grande-Bretagne et les trois pays du Benelux, au terme d'une négociation menée dans l'angoisse : en effet, le mois précédent les communistes ont pris le pouvoir en Tchécoslovaquie à la faveur du « coup de Prague ». Le danger allemand, vaguement mentionné

dans le traité de Bruxelles, au contraire de celui de Dunkerque un an plus tôt, n'en est plus la raison d'être principale : c'est bien la menace soviétique qui l'emporte désormais clairement dans les préoccupations françaises.

Dès la signature du traité de Bruxelles, Bidault et son homologue britannique, Ernest Bevin, réclament une alliance militaire en bonne et due forme entre l'Europe et les États-Unis. Naguère impensable au regard de la doctrine isolationniste américaine, une telle alliance devient alors une possibilité réelle. Première grande crise Est-Ouest, le blocus de Berlin (24 juin 1948-12 mai 1949), imposé par l'URSS dans l'espoir – vain – d'enrayer la création de l'État ouest-allemand, est à l'arrière-plan de cette évolution décisive de la politique américaine. Dès lors, le processus engagé au printemps 1947 avec la doctrine Truman et le plan Marshall trouve son aboutissement : le 4 avril 1949, le Pacte atlantique est signé à Washington par les États-Unis, le Canada, les cinq membres du traité de Bruxelles, l'Italie, le Portugal, la Norvège, le Danemark et l'Islande. Souhaitée ardemment par Paris, la création de l'Alliance atlantique est accueillie avec soulagement par les dirigeants français ; Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement d'Henri Queuille, y voit « ce que nous avons vainement espéré entre les deux guerres : les États-Unis reconnaissent qu'il n'y a ni paix ni sécurité pour l'Amérique si l'Europe est en danger ».

Pourtant, la négociation du traité de Washington, commencée dès le mois de juillet 1948, n'a pas été sans difficulté et son résultat, du point de vue français, n'est que partiellement satisfaisant. C'est que la garantie américaine, floue dans le texte du Pacte atlantique (l'article 5 du traité de Washington ne prévoit pas d'engagement automatique de ses membres en cas d'agression contre l'un d'entre eux), ne s'accompagne de la part des États-Unis d'aucune mesure militaire effective en faveur de la

défense de l'Europe, du moins pour l'heure ; quant à l'identité stratégique de l'Europe de l'Ouest, thème désormais privilégié de la politique française, elle s'efface dans une Alliance atlantique dominée par l'Amérique. Surtout, le statut de troisième « Grand » occidental que la France revendique n'est nullement assuré au sein de l'Alliance face aux Américains et aux Britanniques, dont la « relation spéciale » risque de la tenir à l'écart des principales responsabilités stratégiques, détenues par les « Anglo-Saxons ». Au total, la conclusion du Pacte atlantique, voulu par la France, est certes pour elle un fait majeur, dans la mesure où elle lui apporte la réassurance d'une alliance avec les États-Unis tout en scellant son appartenance au bloc occidental, mais elle ouvre aussi une période de frustration : car, si l'Alliance procure à la France une certaine sécurité, elle consacre du même coup sa dépendance à l'égard de l'Amérique<sup>1</sup>.

## De l'ambition à la résignation

Au lendemain de la création de l'Alliance atlantique, après quatre années d'une politique française surtout réactive, l'heure va pourtant être à l'initiative. Jusqu'alors, la France avait participé à la création du système occidental non sans réticences ni arrière-pensées, redoutant tout à la fois une rupture exagérément brutale avec l'URSS, un engagement américain incertain et un relèvement allemand trop rapide. L'installation durable de la guerre froide change la donne : la coupure Est-Ouest, une fois parachevé le glacis soviétique en Europe

---

1. Voir Frédéric Bozo, *La France et l'OTAN. De la guerre froide au nouvel ordre européen*, Masson, 1991 ; et Jenny Raffik-Grenouilleau, *La IV<sup>e</sup> République et l'Alliance atlantique. Influence et dépendance (1945-1958)*, Presses universitaires de Rennes, 2013.

de l'Est, est devenue une réalité incontestable, si ce n'est irréversible ; l'engagement américain en Europe semble enfin durablement assuré ; quant à l'Allemagne, elle paraît pour longtemps divisée. Du coup, la création de la République fédérale, en mai 1949, met la France au pied du mur : faut-il s'en tenir à une politique de défiance par rapport à l'Allemagne ou chercher à jeter les bases d'une nouvelle relation franco-allemande appelée à prendre place dans le cadre plus large de la construction d'un ensemble ouest-européen ? Depuis la fin de 1948 au moins, la seconde option progresse au sein de l'appareil d'État, des élites et de la classe politique françaises. Plusieurs facteurs y poussent : les inquiétudes à l'égard de la renaissance d'un sentiment national allemand et la compréhension des enjeux à long terme de la réconciliation franco-allemande ; l'insistance américaine à voir l'Allemagne de l'Ouest prendre toute sa place dans l'ensemble occidental ; et la perspective de faire de la relation franco-allemande le moteur de la construction européenne.

L'idée que la France pourrait enfin reprendre la main dans la politique occidentale au moyen d'une grande initiative franco-allemande et européenne est donc, en 1949-1950, dans l'air du temps à Paris, Bonn ou Washington. Deux hommes, aux profils très différents, vont cependant y contribuer plus que quiconque : Jean Monnet et Robert Schuman, l'« inspirateur » et l'homme d'État. Le premier, commissaire au Plan, a réfléchi dès 1943, à Alger, alors qu'il était membre du Comité français de libération nationale (CFLN), à la question de l'intégration de l'Allemagne dans un ensemble occidental. Avec une idée-clé, qui relève chez lui d'un idéalisme obsessionnel combiné à un réel pragmatisme : le dépassement de l'État-nation, nécessité économique et condition politique de l'unification européenne et de l'entente franco-allemande. Quant au second, homme de l'est de

la France dont l'existence a été jusqu'alors déterminée par l'antagonisme franco-allemand, il n'est certes pas spontanément le plus favorable à l'entreprise. Lorsqu'il succède à Bidault au Quai d'Orsay, en juillet 1948, au lendemain de la difficile ratification des accords de Londres, il préconise encore une politique de fermeté à l'égard de l'Allemagne. Progressivement pourtant, il se convainc, en partie sous l'influence de certains de ses collaborateurs, de la nécessité d'une approche nouvelle du problème allemand. Avec pour interlocuteur le catholique rhénan Konrad Adenauer, devenu en septembre 1949 premier chancelier fédéral ouest-allemand, ce démocrate-chrétien lorrain devient un véritable missionnaire de la réconciliation franco-allemande.

### *Du plan Schuman au plan Pleven*

Les circonstances font le reste. Dès septembre 1949, le secrétaire d'État américain Dean Acheson, successeur de Marshall, a fait savoir à Schuman que les États-Unis attendent pour le printemps suivant des propositions concrètes afin d'assurer l'ancrage occidental de la jeune République fédérale et son intégration dans un ensemble ouest-européen. Mais comment faire participer la RFA à l'ensemble occidental, à terme sur un pied d'égalité, tout en s'assurant que l'Allemagne ne redeviendra pas un jour une puissance économique, donc politique, voire militaire, incontrôlée ? La solution, qui se profile depuis quelques mois, est mise en forme en avril 1950 par Monnet et son entourage : ce sera le projet d'une communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), qui se veut une réponse supranationale et européenne au problème allemand. En plaçant la production de charbon et d'acier de la France et de l'Allemagne (la proposition étant ouverte aux autres pays européens) sous une Haute Autorité commune, il s'agit d'exclure la possibilité de voir



renaître une industrie lourde au service d'une politique allemande nationaliste ou militariste. Une proposition pour l'heure limitée à ce secteur industriel stratégique, mais qui, au-delà du « pool » charbon-acier envisagé dans un premier temps, vise aussi, en créant des « solidarités de fait », à jeter les bases à long terme d'une véritable fédération européenne.

L'annonce de la proposition française, préparée dans le plus grand secret, est faite par Schuman le 9 mai 1950. Cette fois, le système institutionnel de la IV<sup>e</sup> République a bel et bien permis à la France de prendre une grande initiative internationale : Bidault, président du Conseil, ne s'y intéresse guère, tandis que Schuman, conscient des oppositions probables, ne l'évoque vaguement en conseil des ministres que le 3 mai (même le Quai d'Orsay, où certains désapprouvent la nouvelle politique allemande qui s'esquisse, a été tenu à l'écart par son titulaire). Cinq ans après la capitulation allemande, l'initiative française est à juste titre accueillie dans les grandes capitales, d'abord à Washington et plus encore à Bonn, comme un tournant d'une importance historique : pour les relations franco-allemandes, en premier lieu, qui sont à présent clairement engagées sur le chemin de la réconciliation et de la coopération ; pour l'unification européenne, ensuite, qui se trouve désormais placée sur la voie de l'intégration dans le cadre d'une véritable communauté européenne et non plus d'une simple coopération entre États européens, comme c'était encore le cas pour l'OECE, le pacte de Bruxelles ou encore le Conseil de l'Europe.

La déclaration Schuman se transforme rapidement en réalisation concrète. Ouverte à Paris par Monnet le 20 juin 1950, la négociation européenne à laquelle elle a donné lieu a déjà presque abouti à la fin de l'année. Certes, la conclusion de la négociation est délicate : les dirigeants de Bonn, conscients du caractère inéluctable,

sur fond d'aggravation du conflit Est-Ouest, de l'intégration de la République fédérale au bloc occidental, cherchent à minimiser les contraintes imposées à leur industrie nationale, tandis que les Français, de leur côté, restent méfiants à l'égard des ambitions allemandes. Pourtant, le 18 avril 1951, le traité de la CECA est signé au Quai d'Orsay par la France, la RFA, l'Italie et les pays du Benelux. Il entrera en vigueur l'année suivante, Monnet devenant le premier président de la Haute Autorité. Avec la déclaration Schuman, la politique étrangère de la France connaît un bref état de grâce : au lieu de subir, elle crée le mouvement et ouvre la voie, se posant en véritable leader de la politique européenne.

Pourtant, dès l'été 1950, la politique française est rattrapée par la guerre froide. Le déclenchement de la guerre de Corée, le 25 juin, bouleverse en effet la donne. En Europe, l'atmosphère, comme au lendemain du coup de Prague deux ans plus tôt, est à la psychose : l'attaque communiste en Asie ne préfigure-t-elle pas une possible agression soviétique en Europe ? L'Allemagne de l'Ouest ne risque-t-elle pas de connaître le sort de la Corée du Sud ? Aux États-Unis, la guerre de Corée accélère la militarisation de la stratégie d'endiguement, déjà envisagée depuis quelques mois dans la directive NSC 68 (avril 1950), et que l'administration Truman peut désormais « vendre » au Congrès et à l'opinion. Du coup, la question de l'engagement militaire effectif des États-Unis dans la défense du Vieux Continent au-delà de la lettre du traité de Washington – engagement réclamé par les Européens – se pose désormais avec acuité. Or les États-Unis émettent une condition préalable à cet engagement : dès septembre 1950, Washington exige une contribution militaire de la RFA à la défense de l'Europe. On l'aura compris : parce qu'elle pose la question, jusqu'alors taboue ou presque, du réarmement allemand, la détérioration du contexte Est-Ouest, à l'été 1950, remet

brutalement en question les fondamentaux du projet européen tel que Monnet et Schuman l'avaient conçu quelques mois plus tôt.

C'est que les dirigeants français, Schuman en tête, sont pris de court par une exigence qu'ils n'ont pas su ou pas voulu anticiper. Bien sûr, dans un contexte marqué par la détérioration des rapports Est-Ouest, ils savent qu'une forme de contribution militaire ouest-allemande à la défense de l'Europe est, à terme, sans doute inévitable du fait de l'aggravation du danger soviétique et des exigences américaines. Mais, pour une grande majorité des Français et pour la plupart de la classe politique, une telle perspective, cinq ans après la fin de la guerre, reste encore difficilement envisageable. Le plan Schuman ne visait-il pas, précisément, à éviter la remilitarisation de l'Allemagne en empêchant celle-ci de disposer à titre national des bases industrielles nécessaires à un éventuel réarmement ? Et ne supposait-il pas, à l'inverse, que la question militaire fût renvoyée à un terme indéfini, au stade ultime d'une intégration européenne conçue comme nécessairement progressive ? Le risque n'est-il pas en outre de voir la RFA, consciente de son importance au sein du dispositif de sécurité occidentale, se montrer un partenaire plus difficile et exigeant dans la négociation encore inaboutie de la CECA ? À cela s'ajoutent les inquiétudes françaises concernant la possible réaction de l'URSS, farouchement hostile au réarmement de la RFA : n'est-il pas préférable, dans ces conditions, de n'envisager ce dernier qu'une fois mise sur pied une défense robuste dans le cadre de l'Alliance atlantique ? Pour toutes ces raisons, les dirigeants français, à l'automne 1950, préféreraient sans doute laisser du temps au temps<sup>1</sup>.

---

1. Michael Creswell et Marc Trachtenberg, « France and the German Question (1945-1955) », *Journal of Cold War Studies*, vol. 5, n° 3, été 2003, p. 5-28.

Sous la pression des événements, ils n'ont pourtant d'autre choix que de tenter de formuler une réponse aux demandes américaines tout en cherchant à préserver la dynamique européenne. C'est pourquoi, le 24 octobre 1950, le président du Conseil, René Pleven, propose, à nouveau à l'instigation de Monnet, une solution européenne au problème du réarmement allemand. Une solution imaginée sans enthousiasme, à la différence du plan Schuman, dont le plan Pleven est, dans une certaine mesure, la transposition du domaine de la sidérurgie à celui de la défense : il s'agit en effet de permettre, comme l'exigent les États-Unis, une contribution militaire ouest-allemande à la défense de l'Europe occidentale mais en empêchant toute reconstitution d'une armée nationale allemande, les contingents fournis par la RFA devant être intégrés au niveau du bataillon dans une « armée européenne » placée de fait sous contrôle français. Ainsi la France essaie-t-elle de faire de nécessité vertu ; ne peut-elle espérer, avec le projet d'armée européenne, réconcilier des objectifs jusqu'alors contradictoires : la garantie des États-Unis et le contrôle de l'Allemagne, l'émergence d'une identité européenne et l'affirmation de son statut de grande puissance ? Mais cette solution, formulée à leur corps défendant par les Français, est, dans un premier temps, difficile à faire accepter à leurs partenaires : les Allemands y voient une discrimination inacceptable, les Américains un procédé dilatoire. Et, si ces derniers finiront par soutenir activement le projet à l'été 1951 (Monnet ayant convaincu de ses mérites le général américain Dwight D. Eisenhower, alors commandant suprême des forces de l'OTAN en Europe), celui-ci va, pendant trois ans, concentrer toutes les contradictions de la IV<sup>e</sup> République et de sa politique extérieure, et, *in fine*, conduire à l'une de ses crises les plus graves.

## Déclaration Schuman (Paris, 9 mai 1950)

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes – créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif :

Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

[...]

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

[...]

Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.